

La contrebande, un commerce illégal et périlleux

Louis Pelletier

Volume 55, numéro 3 (193), décembre 2018, mars 2019

Histoires enivrantes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/89486ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Musée de la Gaspésie

ISSN

1207-5280 (imprimé)

2561-410X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Pelletier, L. (2018). La contrebande, un commerce illégal et périlleux. *Magazine Gaspésie*, 55(3), 10–12.



Une saisie dans un repère de fabrication d'alcool de contrebande. On y aperçoit les fameuses « canisses ».
Sûreté du Québec

LA CONTREBANDE, UN COMMERCE ILLÉGAL ET PÉRILLEUX

Les histoires de contrebande n'ont jamais été divulguées dans les journaux, ce sont les anecdotes racontées autour des tables à cartes qui tiennent lieu de réseaux sociaux. Tout le monde le disait, tout le monde en parlait, personne ne savait. Notre histoire locale ne mentionne même pas ces pratiques, *à moins qu'on ne donne pas de noms!*

Louis Pelletier

Président, Musée de la Corporation Lire la Mer, logée au Phare de Matane

Les plus vieilles pratiques de la contrebande se situent dès les débuts de la Nouvelle-France, lorsque les marchands de La Rochelle affrètent des navires pour venir sur les côtes du Saint-Laurent. À Matane précisément, ils échangent des fourrures, du « travail à terre », du gibier, contre des produits européens sans payer de taxes au gouvernement français qui affiche son autorité sur la posses-

sion du territoire. On connaît l'histoire à cause d'un procès intenté par les marchands rochelais qui revendiquent la liberté de commercer. De plus, un édit du vice-roy du Canada, daté de 1613, déclare « pirates et étrangers » les navires qui viendront jusqu'à Matane sans l'autorisation royale... En conséquence de quoi, Champlain et ses hommes ont attaqué un de ces navires et l'ont coulé en tant qu'ennemi.

LA TRADE

Nous pourrions dire que ces pratiques frauduleuses n'ont jamais cessé d'exister totalement sur notre littoral. Ce qui se passe sur la mer... reste sur la mer, dit un proverbe. La fameuse « trade » qui consiste, pour les marins, à accompagner leurs chargements légaux de produits échappant à la surveillance des douanes, a cours pratiquement dans tous les ports du golfe

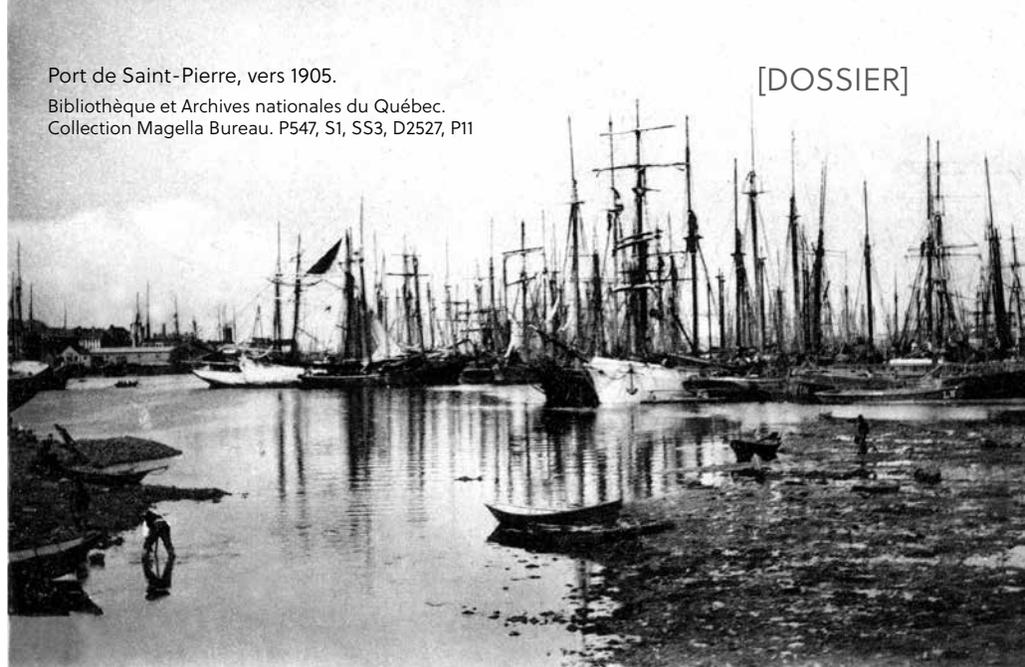
du Saint-Laurent. La boisson est particulièrement prisée, lorsqu'elle échappe au contrôle et au monopole de l'État. Les « traders », à plusieurs niveaux, se sont ainsi constitués de petites et de plus grosses fortunes avec ce commerce. Mais comme beaucoup de gens importants se sont graissés la patte, les cargaisons légales et les cadeaux ont couvert ces pratiques... « collatérales ».

LA CONTREBANDE

La dernière période de contrebande s'étale sur une dizaine d'années, allant de 1930 pour se terminer en 1939, au début de la Deuxième Guerre mondiale. Sur la côte gaspésienne, l'économie n'est pas très forte et tout moyen de faire un peu d'argent, même illégalement, offre des possibilités de vie meilleure. Il ne faut donc pas confondre cette pratique de vendre de la boisson de contrebande avec le « bootlegging » ayant eu lieu aux États-Unis du temps de la prohibition américaine, qui n'a aucune commune mesure avec ce qui se déroule sur la péninsule.

Le trafic de boisson consiste en des réseaux organisés pour vendre de l'alcool produit tout à fait légalement dans des distilleries de Montréal, portant des marques officielles (Sea Horse, Hand Brand, Stod, O.L.D., etc.), chargé dans des navires dont la destination n'est pas indiquée, mais qui doit être exporté à l'extérieur du Canada, donc « hors taxes ».

Ces navires descendent le fleuve jusqu'à Cap-Chat en Gaspésie et Pointe-des-Monts sur la Côte-Nord, où ils entrent dans les eaux internationales. À ce moment-là, les eaux territoriales du Canada se limitent à deux milles marins (3,7 km) de la côte. Au-delà de ces deux milles, vous êtes en eaux internationales. Les contrebandiers vont donc accoster les navires, prendre en charge des caisses d'alcool qu'ils ramènent à terre où ils ont des cachettes bien dissimulées et que des camions viennent chercher pour les retour-



ner vers les marchés de Québec, Montréal, Sherbrooke... Les profits sont minces, compte tenu de tous les risques associés à ces transbordements : prison, amendes, saisies de la marchandise, des véhicules et des bateaux qui sont brûlés sur les berges de la rivière Sainte-Anne...

L'alcool en provenance de Montréal, lorsqu'il n'est pas tout livré aux contrebandiers gaspésiens, continue sa route vers Saint-Pierre-et-Miquelon où les cargaisons sont déposées, le plus légalement du monde, puisque ces îles sont en territoire français. Ces cargaisons attendent dans les entrepôts que des goélettes viennent les chercher pour les rapporter sur la côte gaspésienne, sur la Côte-Nord et dans la Baie-des-Chaleurs. Voilà pourquoi cet alcool est familièrement appelé du « Saint-Pierre et Miquelon ». Peu d'alcool venu de France est rapporté en zone canadienne.

Les contenants de ces alcools en vrac sont des « canisses » de fer blanc d'un gallon et demi, mises en caisse de deux. Pour éviter d'être attaquées par la rouille, les canisses sont « passées à l'huile » avant d'être emballées. Le coût est alors d'un dollar le gallon, acheté et payé au fournisseur.

Les échanges, au large, se font plus régulièrement le matin très tôt, dès les premières lueurs de l'aube. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a la mission de capturer les

fraudeurs, de saisir les canisses, les bateaux et les véhicules, de mettre les coupables en prison et de brûler leurs bateaux. La GRC a un poste à Matane, dans le local de l'édifice fédéral, soit le bureau des postes. Sur le terrain, trois autres postes surveillent les côtes. Les policiers se donnent beaucoup de peine pour arrêter ce trafic qui prend fin abruptement avec le début de la Deuxième Guerre mondiale.

LES ALAMBICS

Un autre alcool illégal fait rouler le commerce : la bagosse! Il s'agit d'un alcool distillé localement à partir de fermentations diverses appelées banalement « recettes ». Les gouvernements ont toujours contrôlé le débit d'alcool d'où ils tirent de bonnes recettes... monétaires. Ils interdisent, en conséquence, aux gens de « faire bouillir » leurs recettes. Aucun de ces alcools n'a été déclaré vendu ailleurs que dans les marchés cachés. Les acheteurs de ces « nectars » sont souvent des matelots de passage que les vendeurs viennent discrètement rencontrer sur les quais, au cours de chargements de bois ou de livraisons de marchandises.

Les endroits où l'on « bouille » sont gardés le plus discrètement possible, et les opérations sont réalisées de nuit pour éviter que la fumée n'indique une anomalie dans le paysage pendant les chaleurs d'été! Il faut surveiller la « cuisson » pour que



Un repère typique où l'on fabrique de la bagosse.
Sûreté du Québec

PROMESSES DE NON-DIVULGATION

Il serait intéressant de pouvoir raconter des épisodes internes qui se sont déroulés le long de la côte, sur terre et en mer, lors de ces sorties dangereuses et des arrestations, mais de sérieuses promesses de ne jamais divulguer de noms rend improbable qu'on en apprenne plus.

Les raisons invoquées ne semblent pas justifiables pour ceux et celles qui n'ont jamais été impliqués dans ce trafic, mais les descendants de nos « bootleggers » locaux craindraient que les mémoires aient simplement classé leurs vieux parents (et leurs familles) dans la catégorie « bandits ». Ceci, à cause des relations avec la police montée, qui jusque-là, jouissait d'un excellent prestige. Cette notion de respect s'effrite complètement auprès de nos populations rurales lorsque ces mêmes policiers deviennent des chasseurs d'hommes, alors que le gouvernement fédéral décrète la conscription pour envoyer les jeunes hommes à la guerre.

ces immondes recettes ne brûlent pas au fond, en plus de sentir mauvais! La plupart de ces « producteurs privés » ont eu des fins de carrière coûteuses : il y a toujours des dénonciateurs, des indicateurs qui, pour se donner du crédit, parlent à la police. Dans certains cas, le producteur est aussi prévenu d'une descente policière, et, en se dépêchant pour sauver une cuve, chauffe trop la machine qui lui explose au visage!

Ce que nous pouvons retenir de ces contrebandiers, c'est la grande

force morale qui les animait, au point de risquer leur vie à faire ces chargements en mer par gros temps, avec des bateaux pas toujours en forme, tout en sachant qu'ils pouvaient se faire saisir, perdre les profits escomptés et leur matériel, payer des amendes et purger des jours de prison. Aucun de ceux que j'ai rencontrés, qui étaient déjà des hommes âgés (et assagis!) à ce moment-là, n'avait le moindre remords d'avoir « volé un voleur », dans ce cas-ci, le gouvernement fédéral.



Libéral

DIANE LEBOUTHILLIER

Députée · Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine

Téléphone : 1 866 368-1855 | Courriel : diane.lebouthillier@parl.gc.ca